



Contact : 01 47 62 73 79
communication@cgpme.fr
www.cgpme.fr

Communiqué de presse

28/02/2010

E.I.R.L : Potentiellement une heureuse initiative

La création de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (E.I.R.L.), présentée ce matin en Conseil des Ministres, devrait permettre de protéger une partie des biens des entrepreneurs individuels.

Cette initiative est donc heureuse, notamment pour les artisans qui opteront pour ce régime.

Il conviendra de prévoir un mécanisme d'affectation simple et lisible. Il appartiendra en outre aux entrepreneurs de prévoir un capital correspondant à la réalité de leur activité. A défaut, il est probable que les banques exigeront d'autres garanties lors des demandes de financement.

L'efficacité réelle de cette mesure dépendra donc, pour une bonne part, du comportement des acteurs bancaires.